

Règlement de l'attribution des Prix destinés aux votants.

1 : Le présent règlement s'applique aux concours « Meilleure Chaine de Magasins », « E-commerçant de l'Année », et "Meilleure Franchise de l'Année" pour l'édition 2022-2023, une initiative de la société Gabaon Conseil (Carre Serrat del Camp s/n - Aldosa Parc 2 - At 2 - AD400 La Massana - Principat d'Andorra)

- L'attribution du prix aux consommateurs se fait sur la base d'un tirage au sort.
- **2** : La participation aux concours « Meilleure Chaine de Magasins », « E-commerçant de l'Année », et "Meilleure Franchise de l'Année" est soumise à un âge minimum de 18 ans. Les personnels de toutes les parties impliquées dans la réalisation de ces campagnes ne peuvent y participer.
- **3** : La campagne des votes aura lieu du 31 mars 2022 jusqu'au 18 juillet 2022.
- **4** : Ces concours s'adressent exclusivement aux participants domiciliés en France.
- **5** : La participation à ces concours se fera conformément à la méthodologie du concept. Dans le cadre des campagnes « Meilleure Chaine de Magasins », « E-commerçant de l'Année », « Meilleure Franchise de l'Année ».

Le participant, s'il respecte les modalités du vote, choisit son enseigne favorite et l'évalue sur une dizaine de critères.

S'il le souhaite, le client peut ensuite voter pour une deuxième enseigne dans une autre catégorie que celle du premier vote. Il répond alors à la même série de questions avec les mêmes critères et bénéficie automatiquement de la possibilité de gagner un prix destiné aux votants, ce deuxième vote lui permettant de participer à un tirage au sort.

Premier prix : **TV LED** (valeur 500 euros)

Deuxième prix : **Drone** (valeur 150 euros)

Troisième prix : **Drone avec caméra intégrée** (valeur 130 euros)

Du quatrième au 100 ème prix : un **jeu de grattage** (valeur 5 euros)

Ou similaires sous réserves de disponibilité.

6 : Enfin, les électeurs peuvent choisir de compléter un questionnaire complémentaire qui leur permettra de participer à un deuxième tirage au sort pour gagner :

Un voyage **Week end Shopping à Barcelone**, avec 400 euros pour le shopping et un diner romantique pour deux personnes. (Valeur totale 1200 euros)

- **7** : En cas de fraude sur les campagnes, Gabaon Conseil se réserve le droit d'exclure des participants, de ne pas distribuer les prix ou de retirer le droit à un prix sans justification.
- **8** : Si le participant communique des données (personnelles) inexactes ou incomplètes, Gabaon Conseil se réserve le droit d'exclure le participant de la campagne et de lui retirer son droit au prix. Chaque participant qui fournit des données personnelles a la garantie qu'elles sont traitées de manière sécurisée. De plus, ces informations restent confidentielles, et ne sont ni transmises ni revendues à un tiers. Les informations transmises sont traitées de manière anonyme et globale, et uniquement dans un but statistique et d'étude. Dans le cadre de ses activités, Gabaon Conseil met en place des concours et des élections. Si vous avez voté directement sur le site Meilleurechainedemagasins.fr, nous pourrions vous proposer de participer à de nouveaux concours.
- **9** : La désignation des gagnants aura lieu en semaine 50 de 2022 par tirage au sort. Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard le 31 décembre 2022.
- **10** : Les gagnants auront deux semaines pour répondre au message reçu. En cas de non-réponse à l'e-mail dans le délai imparti, les droits liés au prix seront perdus.
- **11** : Les prix ne peuvent être ni modifiés, ni échangés contre de l'argent.
- **12** : En cas de rupture de stock pour quelques raisons que cela soit, Gabaon Conseil se réserve le droit de remplacer le prix par un prix similaire
- **13** : Le gagnant devra répondre à l'e-mail en indiquant s'il souhaite indiquer son nom et son adresse sur la page des gagnants publiée sur nos sites web. Si aucune autorisation explicite n'est donnée à cette question, le gagnant sera répertorié comme « anonyme », et seules ses initiales seront indiquées.
- **14** : Gabaon Conseil sera seul décisionnaire dans les cas non prévus par le règlement.
- **15** : Gabaon Conseil ne peut pas être tenu responsable des dommages qui pourraient survenir d'une manière quelconque dans le cadre de cette campagne.
- **16** : La participation au concours implique l'acceptation des conditions.
- **17** : L'ensemble des conditions ci-dessus est en conformité avec le Code des jeux de hasard.

Toute réclamation relative à cette campagne peut être adressée à Gabaon Conseil SL Carre Serrat del Camp s/n - Aldosa Parc 2 - At 2 - AD400 La Massana - Principat d'Andorra contact@meilleurechainedemagasins.fr

Confidentialité

Les concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'année » et « Meilleure Franchise de l'Année » sont des initiatives de Gabaon Conseil .

La société Gabaon Conseil est la seule responsable de la commercialisation et gère les licences d'utilisation de son logo Meilleure Chaîne de Magasins de l'Année, Meilleur E-commerçant de l'Année, Meilleure Franchise de l'Année et Meilleure Relation Client de l'Année, le suivi des clients, l'organisation de la remise des trophées, ainsi que la facturation et son recouvrement. Les Logos de Meilleure Chaîne de Magasins de l'Année, Meilleur E-commerçant de l'Année, Meilleure Franchise de l'Année et Meilleure Relation Client de l'Année, sont des marques déposées sur lesquels Gabaon Conseil détient les droits d'exploitation.

Pour des raisons pratiques, de sous-traitance ou de métier spécifique, Gabaon Conseil est en relation contractuelle avec différentes structures pour la conception et le mécanisme des enquêtes, pour la gestion des bases de données ainsi que pour la gestion des marques et noms de domaine.

A cet égard, que cela soit, Gabaon Conseil ou toutes autres sociétés appartenant au groupe ou en relations contractuelles avec cette dernière, tous agissent strictement en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans le domaine de la protection des données personnelles et dans le respect de votre vie privée :

- Vos données personnelles et / ou de contact ne seront jamais loué ou vendu à un tiers sans votre autorisation explicite.
- Vos informations personnelles ne seront jamais partagées avec d'autres structures de l'élection des concours "Meilleure Chaîne de Magasins », " E-Commerçant de l'Année" ou " Meilleure Franchise de l'Année" ou "Meilleure Relation Client de l'Année".

Dans le cas où vous auriez des questions ou des commentaires sur le règlement de confidentialité ou sur la mise en œuvre de la réglementation, vous pouvez nous contacter par courriel à contact@meilleurechainedemagasins.fr